

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1263

1^{er} juillet 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	60600	Immobilière du Moulin	60606
AIM SOFTWARE Luxembourg S.A.	60591	Kauri Capital 6	60604
Alcine	60615	Kauri Holdings	60604
Alitec Holding S.A.	60604	M.A.V. S.A.	60614
Ancolie Holding S.A.	60590	MMR Russia S.à r.l.	60605
Architectes Urbanistes Valentiny & Associés-Luxembourg S.A.	60613	Mold Vin Lux S.à r.l.	60621
Arelsa Holding S.A.	60608	Moxon International S.A.	60609
Assura S.à r.l.	60610	OCEA et Compagnie S.à r.l.	60599
Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à.r.l.	60611	OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l.	60584
Beluga Finance Corporation S.A.	60590	Phoenix Holdings S.A.	60603
Camargue Investments S.A. SPF	60616	Roseway Global Luxembourg S.à r.l.	60607
Campus Contern Alouette S.A.	60578	Sangati Berga International S.A.	60603
Campus Contern Colibri S.A.	60584	SB Capital S.A.	60610
Campus Contern Goeland SA	60584	Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l.	60609
Cap Vinci	60613	Seapold International Finance S.A.	60615
Cargill VenInvest S. à r.l.	60600	SE Group S.A.	60623
Cerisiers S.A.	60605	Shambala Sàrl	60620
Chavannes S.A.	60614	Siemens IT Solutions and Services	60610
Claire's Holdings S.à r.l.	60608	Smallbrook Holding S.à r.l.	60599
CRC GSCF (Lux) S.à r.l.	60604	Sofia I S.à r.l.	60578
EcoDesign	60621	Stalingrad Lux Investments S.A.	60590
Etilux Luxembourg S.A.	60614	SU-Pernergy S.A.	60603
Fiducia General Services Expert Comptable S.à.r.l.	60597	Surcouf & Cie, s.à r.l.	60602
Genièvres Property S.A.	60595	Texinvest S.A.	60608
GP Rho 2 Holding Company S.à r.l.	60606	Trefinance S.A.	60609
Hexagon S.A., SICAR	60604	Villarmont S.A.	60607
HM MVS Luxco S.à r.l.	60611	Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l.	60606
Holz-Export S.A.	60615	Vistec Lithography Holdings S.à r.l.	60607
Iddi Fix S.à r.l.	60620	WIM-LUX Industriemontage S.à r.l.	60619
		World-Wide Shares Holding S.A.	60602

Campus Contern Alouette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 143.595.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale tenue à Contern le 4 mai 2009 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes confié à la société PRICEWATERHOUSECOOPERS a été révoqué.
- Le mandat de commissaire aux comptes est désormais confié à la société EUROPEAN AUDIT (RCS Luxembourg B 50956) avec siège social sis 11, rue Hiel à L.7390 Blaschette jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009072937/15.

(090086080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Sofia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.499.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Sofia EQT GP Limited, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, being registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 50432, acting in its capacity as general partner of Sofia LP, an English limited partnership, represented by Mr. Frederic LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be initialled ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company, société à responsabilité limitée, and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (hereafter the "Company"), société à responsabilité limitée, which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10,1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "Sofia I S.à r.l".

Art. 3. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, certificates and debt instruments of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- €) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) parts of one Euro (1.-€) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The provisions of article 72-2 of the Law shall not be applicable to interim dividends resolved by the board of managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant, or participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant or participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted, in general meeting or by way of circular resolutions, by vote of participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Articles 86 through 94-8 of the Law shall not be applicable to the Company provided the applicable law under the issuing documents of debt instruments is not Luxembourg law.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective share holding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:
Sofia EQT GP Limited as general partner of Sofia LP, prenamed, twelve thousand and five hundred parts

.....	<u>12,500 parts</u>
TOTAL: twelve thousand and five hundred parts	12,500 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- €).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

a) Karl-Heinz Horrer, director, born on August 19, 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

b) Michael Newton, directeur, born on January 4, 1976 in Guernsey, with professional address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernsey;

c) Brian McMahon, directeur, born on November 4, 1968 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

d) Andreas Demmel, directeur, born on April 11, 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Sofia EQT GP Limited, une limited liability company, constituée sous les lois de Guernesey ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 50432, agissant en sa qualité de général partner de Sofia LP, une limited partnership Anglaise,

représentée par M. Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la Société est "Sofia I S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances, certificats et des instruments de dettes de toutes espèces.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (1 EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants. Les dispositions de l'article 72-2 de la Loi ne sont pas applicables aux dividendes intérimaires décidés par le conseil de gérance.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées, en assemblée générale ou par la voie de résolutions circulaires, par vote d'associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Les articles 86 à 94-8 de la Loi ne sont pas applicables à la Société à condition que le droit applicable d'après les documents d'émission des instruments de dette ne soit pas le droit luxembourgeois.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:
Sofia EQT GP Limited comme général partner de Sofia LP prénommée, douze mille cinq cent parts 12.500 parts sociales
TOTAL: douze mille cinq cent parts 12.500 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Karl-Heinz Horrer, administrateur, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg;
 - b) Michael Newton, administrateur, né le 4 janvier 1976, à Guernesey, avec adresse professionnelle à Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernesey;
 - c) Brian McMahon, administrateur, né le 4 novembre 1968, à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - d) Andréas Demmel, administrateur, né le 11 avril 1969, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2009. Relation: EAC/2009/6425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009073014/219/309.

(090086269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Campus Contern Colibri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 143.596.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale tenue à Contern le 4 mai 2009 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes confié à la société PRICEWATERHOUSECOOPERS a été révoqué.
- Le mandat de commissaire aux comptes est désormais confié à la société EUROPEAN AUDIT (RCS Luxembourg B 50956) avec siège social sis 11, rue Hiel à L.7390 Blaschette jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009072935/15.

(090086079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Campus Contern Goeland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 143.629.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale tenue à Contern le 4 mai 2009 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes confié à la société PRICEWATERHOUSECOOPERS a été révoqué.
- Le mandat de commissaire aux comptes est désormais confié à la société EUROPEAN AUDIT (RCS Luxembourg B 50956) avec siège social sis 11, rue Hiel à L.7390 Blaschette jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009072931/15.

(090086076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 226.275,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.551.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 133.551 (the Company). The Company was incorporated on November 12, 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 13, 2007 under the number 2896.

There appeared:

OCM European Principal Opportunities Fund II, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. creation of a new class of shares in the share capital of the Company, being class A tracker shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 213,775 (two hundred and thirteen thousand seven hundred seventy-five Euro) being the equivalent of GBP 190,870.55 (one hundred and ninety thousand and eight hundred seventy Great Britain Pounds and fifty-five pence) in order to bring the share capital from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each to EUR 226,275 (two hundred twenty-six thousand and two hundred seventy-five Euros), by way of the issue of 8,551 (eight thousand five hundred fifty-one) new class A tracker shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

3. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. amendment of Article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. amendment of Article 17.3 of the Articles; and

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

- III. that the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create a new class of shares in the share capital of the Company, being class A "tracker" shares (Class A Shares), having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the Fourth and Fifth Resolutions below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 213,775 (two hundred and thirteen thousand seven hundred seventy-five Euro) being the equivalent of GBP 190,870.55 (one hundred and ninety thousand and eight hundred seventy Great Britain Pounds and fifty-five cents) in order to bring the share capital from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 226,275 (two hundred twenty-six thousand and two hundred seventy-five Euro), by way of the issue of 8,551 (eight thousand five hundred fifty-one) new Class A Shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept and record the following subscription for the new Class A Shares and full payment of the share capital increase.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 8,551 (eight thousand five hundred fifty-one) Class A Tracker Shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 213,775 (two hundred and thirteen thousand seven hundred seventy-five Euro) being the equivalent of GBP 190,870.55 (one hundred and ninety thousand and eight hundred seventy Great Britain Pounds and fifty-five cents) at the exchange rate of EUR 1.12 / GBP 1, held by the Sole Shareholder against the Company (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 213,775 (two hundred and thirteen thousand seven hundred seventy-five Euro) being the equivalent of GBP 190,870.55 (one hundred and ninety thousand and eight

hundred seventy Great Britain Pounds and fifty-five cents) at the exchange rate of EUR 1.12 / GBP 1, which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

OCM European Principal Opportunities Fund II L.P.	500 Ordinary Shares
.....	8,551 Class A Tracker Shares
Total:	9,051 shares

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it read henceforth as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at two hundred twenty-six thousand and two hundred seventy-five Euros (EUR 226,275) represented by nine thousand and fifty-one (9,051) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) eight thousand five hundred fifty-one (8,551) class A tracker shares (the Class A Shares, and individually, a Class A Share). The Company may also create and issue (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 17.3. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it read henceforth as follows:

" **17.3.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment

in the share capital of OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers; and

(c) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 (la Société). La Société a été constituée le 12 novembre 2007 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2896 du 13 décembre 2007.

A comparu:

OCM European Principal Opportunities Fund II, L.P., une société en commandite éxonérée (exempted limited partnership) du droit des Iles Caïmans dont le siège social se situe à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caymans (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a été libellé comme suit:

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales dans capital social de la Société, soit les parts sociales "tracker" de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune qui auront ces droits et caractéristiques tel qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui vont faire l'objet de modifications aux points 4. et 5. de cet ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 213.775 (deux cent treize mille sept cent soixante-quinze Euros) étant l'équivalent de GBP 190.870,55 (cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix livres sterling et cinquante-cinq pence) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 226.275 (deux cent vingt-six mille deux cent soixante-quinze Euros), par l'émission de 8.551 (huit mille cinq cent cinquante et une) nouvelles parts sociales "tracker" de classe A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2;

5. Modification de l'article 17.3 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales dans capital social de la Société, soit les parts sociales "tracker" de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune qui auront ces droits et caractéristiques tel qu'exposés dans les Statuts et tels que modifiés en vertu des Résolutions Quatre et Cinq ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 213.775 (deux cent treize mille sept cent soixante-quinze Euros) étant l'équivalent de GBP 190.870,55 (cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix livres sterling et cinquante-cinq pence) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 226.275 (deux cent vingt-six mille deux cent soixante-quinze Euros), par l'émission de 8.551 (huit mille cinq cent cinquante-et-une) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et la libération intégrale de l'augmentation de capital social.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire aux 8.551 (huit mille cinq cent cinquante et une) Parts Sociales "tracker" de Classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 213.775 (deux cent treize mille sept cent soixante-quinze Euros) étant l'équivalent de GBP 190.870,55 (cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix livres sterling et cinquante-cinq pence) détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 213.775 (deux cent treize mille sept cent soixante-quinze Euros), qui seront alloués au compte capital social de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que, suite à l'augmentation de capital social, l'actionariat dans la Société s'est présenté comme suit:

OCM European Principal Opportunities Fund II L.P.	500 Parts Sociales Ordinaires
.....	8.551 Parts Sociales "tracker" de Classe A
Total:	9.051 parts sociales

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-six mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 226,275) représenté par neuf mille cinquante et une (9.051) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros)

chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale) divisé en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) huit mille cinq cent cinquante et une (8.551) parts sociales "tracker" de classe A (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A). La Société peut également créer et émettre (i) des Parts Sociales "tracker" de classe A supplémentaires, (ii) des parts sociales "tracker" de classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales "tracker" de classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales "tracker" de classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales "tracker" de classe E (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales "tracker" de classe F (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales "tracker" de classe G (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G), et (viii) des parts sociales "tracker" de classe H (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune (collectivement les Parts Sociales Tracker et individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une voix."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17.3 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **17.3.** Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe, au pro rata du capital investi par chacune d'entre eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission, auront droit à un dividende égal (i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec le produit de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe (le Revenu de l'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social de OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe A), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance; et

(c) L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, le cas échéant. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui ont été mis à la charge de la Société en raison du présent acte se sont élevés à environ EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009. Relation: LAC/2009/17836. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073245/242/294.

(090086876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Ancolie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.913.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 4 juin 2009

1. Monsieur Michel JENTGES a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 9 JUIN 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072919/17.

(090086138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Beluga Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072914/10.

(090086038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Stalingrad Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.830.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration

- Monsieur Julien Halley, Administrateur de Sociétés, né le 20 février 1972 à Caen (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, à L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de la Société en remplacement de Madame Betty PRUDHOMME, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour STALINGRAD LUX INVESTMENTS S.A.

SGG SA

Signatures

Référence de publication: 2009072872/17.

(090086007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

AIM SOFTWARE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.512.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AIM Advanced Information Management Software GmbH, mit Sitz in A-1010 Wien, Gonzagagasse 16/5, eingetragen beim Handelsgericht Wien unter der Nummer FN 179802 s,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herr Martin BUCHBERGER, Geschäftsführer, wohnhaft in A-1030 Wien, Rennweg 58/14.

2.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Herr Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Welche Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung AIM SOFTWARE Luxembourg S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Handel und der Verkauf von Büromaterial, Soft- und Hardwareprodukten sowie die Beratung im EDV-Bereich.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt SECHSUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 36.000.-) und ist aufgeteilt in sieben hundert zwanzig (720) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFZIG EURO (€ 50.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Folgende Geschäfte gelten in jedem Falle als zustimmungspflichtig und erfordern einen gültigen Beschluss der Generalversammlung von fünfundsiebzig Prozent (75%) des Aktienkapitals:

- Investitionen, die bestimmte Anschaffungskosten im Einzelfall von dreissig tausend Euro (€ 30.000,-) und insgesamt in einem Geschäftsjahr von ein hunderttausend Euro (€ 100.000,-) übersteigen;
- die Aufnahme von Anleihen, Darlehen und Krediten, die einen Betrag von dreissig tausend Euro (€ 30.000,-) im einzelnen und insgesamt in einem Geschäftsjahr von ein hundert tausend Euro (€ 100.000,-) übersteigen;
- jedwede Gewährung von Darlehen und Krediten;
- das Eingehen von Beschäftigungsverhältnissen, soweit Jahreskosten von fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-) überschritten werden;
- das Eingehen von Dienstverhältnissen mit Gesellschaftern;
- die Gewährung von Versorgungsansprüchen (Firmenpensionen etc.);
- der Abschluss von Dauerschuldverhältnissen (ausgenommen Lizenz-, Service- und Wartungsverträge für GAIN Software), sofern die Gesellschaft hierdurch jährlich zu mehr als fünfzig tausend Euro (€ 50.000,-) verpflichtet wird;
- der Abschluss von Verträgen, welche den Regelungen des Resellervertrages mit AIM Wien entgegenstehen;
- die Kündigung oder jedwede Änderung des Resellervertrages mit AIM Wien;
- der Abschluss von Geschäften zwischen der Gesellschaft und ihren Aktionären.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung verpflichtet, oder durch die alleinige Unterschrift des genannten Direktors falls so einer genannt wurde.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung ist das oberste Organ der Gesellschaft. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen. Die Generalversammlung befasst sich insbesondere mit der Beschlussfassung über die Gegenstände, die der Generalversammlung durch das Gesetz oder die Statuten vorbehalten sind oder ihr durch den Verwaltungsrat vorgelegt werden.

Der Generalversammlung stehen neben den gesetzlich vorgesehenen Kompetenzen sowie den durch die Satzung definierten Kompetenzen untenstehende unübertragbare Befugnisse zu. Die Beschlussfassung der genannten Geschäfte erfordert eine qualifizierte Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) des Aktienkapitals der Generalversammlung:

- Festsetzung oder Änderung der Statuten
- die Änderung des Gesellschaftszweckes; insbesondere die Vornahme von Geschäften mit Softwareprodukten, die nicht der AIM gehören oder von AIM vermarktet werden, sowie die Erweiterung des Gesellschaftszwecks auf den Vertrieb von Hardware oder zweckfremden Dienstleistungen;
- die Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Verwaltungsratspräsidenten im Rahmen der definierten Entscheidungsrechte
- Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
- Die Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinnes, insbesondere die Auszahlung einer Dividende
- die Kündigung oder jedwede Änderung des Resellervertrages mit AIM
- Die Errichtung von Verträgen, welche den Regelungen des Resellervertrages mit AIM Advanced Information Management entgegenstehen.
- Der Beschluss von Maßnahmen, welche einen Interessenskonflikt mit AIM Advanced Information Management Wien erzeugen könnten
- Investitionen, die bestimmte Anschaffungskosten im Einzelfall von dreissig tausend Euro (€ 30.000,-) und insgesamt in einem Geschäftsjahr von ein hundert tausend Euro (€ 100.000,-) übersteigen;
- die Aufnahme von Anleihen, Darlehen und Krediten, die einen Betrag von ein hundert tausend Euro (€ 100.000,-) insgesamt in einem Geschäftsjahr übersteigen;
- die Einführung von besonderen Vorteilen sowie monetärer oder nicht-monetärer Anreize für die Aktionäre oder Dienstnehmer der Aktiengesellschaft sofern diese zwanzig Prozent (20%) des Brutto-Jahresgehalts überschreiten sollte;
- die Beschränkung der Übertragbarkeit von Namenaktien;
- eine genehmigte oder eine bedingte Kapitalerhöhung;
- die Einschränkung oder Aufhebung des Bezugsrechts;
- die Auflösung der Gesellschaft ohne Liquidation
- Genehmigung des Jahresberichtes und der Jahresrechnung

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats Juni um 17.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit das Gesetz oder die Statuten keine abweichende Bestimmungen enthalten, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse und vollzieht ihre Wahlen mit einfacher Mehrheit des stimmberechtigten Kapitals. Die Generalversammlung ist ab der Anwesenheit von zumindest fünfundsiebzig Prozent (75%) des stimmberechtigten Kapitals beschlussfähig. Sollte die Beschlussfähigkeit trotz statutengemäßer Ankündigung nicht erreicht werden, besteht die Möglichkeit eine Generalversammlung mit einer Frist von mindestens zwanzig (20) Tagen einzuberufen, welche ab einem Anwesenheitsforum von fünfzig Prozent (50%) des stimmberechtigten Kapitals beschlussfähig ist.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat, nötigenfalls durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder die Revisionsstelle einberufen. Die Generalversammlung wird durch Brief an die im Aktienbuch eingetragenen Aktionäre und Nutzniesser mindestens zwanzig (20) Tage vor dem Versammlungstag einberufen. In der Einberufung sind neben Tag, Zeit und Ort der Versammlung die Verhandlungsgegenstände sowie die Anträge des Verwaltungsrates und der Aktionäre bekanntzugeben, welche die Durchführung einer Generalversammlung oder die Traktandierung eines Verhandlungsgegenstandes verlangt haben. Über Gegenstände, die nicht in dieser Weise angekündigt worden sind, können keine Beschlüsse gefasst werden, ausser über einen Antrag auf Einberufung einer ausserordentlichen Generalversammlung oder auf Durchführung einer Sonderprüfung. Dagegen bedarf es zur Stellung von Anträgen im Rahmen der Verhandlungsgegenstände und zu Verhandlungen ohne Beschlussfassung keiner vorherigen Ankündigung.

Spätestens zwanzig (20) Tage vor der ordentlichen Generalversammlung sind der Geschäftsbericht und der Revisionsbericht am Sitz der Gesellschaft zur Einsicht der Aktionäre aufzulegen. In der Einberufung zur Generalversammlung ist auf diese Auflegung und auf das Recht der Aktionäre hinzuweisen, die Zustellung dieser Unterlagen verlangen zu können.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft erfordert in jedem Fall eine qualifizierte Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) des Aktienkapitals der Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompartmentinnen die sieben hundert zwanzig (720) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AIM Advanced Information Management Software GmbH, mit Sitz in A-1010 Wien, Gonzagagasse 16/5, eingetragen beim Handelsgericht Wien unter der Nummer FN 179802 s, drei hundert sechzig Aktien	360
2.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE SAH., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671, drei hundert sechzig Aktien	360
Total: sieben hundert zwanzig Aktien	<u>720</u>

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von SECHSUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 36.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Martin BUCHBERGER, Geschäftsführer, wohnhaft in A-1030 Wien, Rennweg 58/14.
 - b) Herr Josef SOMMEREGGER, Leitender Angestellter, wohnhaft in A-1090 Wien, Meynertgasse 9/7.
 - c) Herr Bertrand SCHMIT, Architekt, wohnhaft in L-1123 Luxemburg, 9b, Plateau Altmünster.
 - d) Herr Michel-François RENETTE, Privatbeamter, wohnhaft in L-5837 Fentange, Op den Aessen, 15.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4a, rue Henri Schnadt.

6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. BUCHBERGER, M. GALOWICH, D. EPPS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 juin 2009. Relation: ECH/2009/712. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 11. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009073182/201/226.

(090086476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Genièvres Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.285.

In the year two thousand nine, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

"ESTATES S.A.", with registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 106770,

duly represented by Mr Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, by virtue of a proxy given under private seal on April 23, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing party is the sole shareholder of the company Genièvres Property S.A. ("the Company"), with registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 127.285, incorporated on April 19, 2007, by a deed of Me Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1201 of June 19, 2007 and the articles of association having been modified on November 29, 2007 by a deed of the before mentioned Me Gérard LECUIT, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 265 of February 1, 2008.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it voluntary into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. It may carry out all the deeds provided by article 145 without a previous general meeting authorization if required by the law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder in kind or in cash.

The liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property and properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registration, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The sole shareholder grants discharge to the members of the board of directors of the Company.

60596

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 750.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mil neuf, le six mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"ESTATES S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 106770,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", domicilié professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société Genièvres Property S.A. ("la Société"), ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 127285, constituée suivant acte de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1201 du 19 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Maître Gérard LECUIT, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 265 du 1^{er} février 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique se nomme lui-même en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société à l'actionnaire unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

60597

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L.WEIS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18503. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073287/206/108.

(090087276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

FGS Expert Comptable S.à.r.l., Fiducia General Services Expert Comptable S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.534.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

1.- Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

2.- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de gestion et d'organisation administrative, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable ou à celle de conseil en organisation.

Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

Dans les limites légales, réglementaires ou déontologiques, elle peut, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mener toute opération ou conclure toute convention se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui est simplement de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Fiducia General Services Expert Comptable S.à r.l.", en abréviation "FGS Expert Comptable S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Gianluca NINNO, préqualifié, soixante et une parts sociales,	61
2.- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, préqualifié, soixante-quatre parts sociales,	64
Total: cent vingt-cinq parts sociales;	125

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à huit cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société et investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société avec sa signature individuelle:

Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Le siège de la société est établi à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE/2009/2124. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009073297/231/108.

(090087145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Smallbrook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.351.

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 8 juin 2009:

- d'élire en qualité de nouveau gérant M. Ilya Gavrilov, industriel, domicilié au 14-1 rue Garibaldi - App.36, 117393 Moscou-Russie.

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 46a, avenue J.F Kennedy - L-1855 Luxembourg vers le 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009073401/17.

(090087087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

OCEA et Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 111.329.

EXTRAIT

Suite à

a) un acte d'augmentation de capital du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 11 mai 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2007, EAC/2007/5328, et contenant apport par Bernardo Olmedo ORTEGA, administrateur de sociétés, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, des vingt cinq (25) parts qu'il détenait dans OCEA ET COMPAGNIE S. à r.l., prédite à OL,3 SA avec siège social à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 125.294, respectivement

b) un acte d'augmentation de capital du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 11 mai 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2007, EAC/2007/5258, et contenant apport par Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24 Cité Aisdhäll, des vingt cinq (25) parts qu'il détenait dans OCEA

ET COMPAGNIE S. à r.l., prédite à PARTHI SA avec siège social à L-8480 Eischen, 24 Cité Aischdall, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 125.636,

l'article 6 des statuts de OCEA ET COMPAGNIE S.à r.l., prédite, aura désormais la teneur qui suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par PARTHI SA avec siège social à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, vingt-cinq parts sociales	25
2.- par OL, 3 SA avec siège social à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Thierry Sebastiani, ingénieur industriel, né à Arlon (Belgique) le 8 juin 1968, demeurant à L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch vingt-cinq parts sociales	25
4.- par Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, gérant de société, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal) le 18 mai 1948, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 JUIN 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009073496/223/37.

(090087286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

—
Extrait des décisions prises par l'associé commandité en date du 12 juin 2009

1. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A SICAR

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073422/16.

(090087113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Cargill VenInvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.971.

In the year two thousand eight, on the third day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Cargill VenInvest B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands and registered in the Commercial Register under number 34295777

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on May 31st, 2009.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company CARGILL VENINVEST S.À R.L., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 136.971

incorporated on 29 February 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association Number 875 of April 9th, 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing of the first business year from December 31st, 2008 to May 31st, 2009 and in consequence to amend article 16 and the first paragraph of article 17 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 16.** The company's financial year runs from the first day of June of each year to the last day of May of the next year..

Art. 17. (1st paragraph). Each year, as of May 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company."

Transitory Provision

In Implementation of this resolution above the shareholder also decides to introduce a short financial year starting February 29th, 2008 and ending May 31st, 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le trois juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cargill VenInvest B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 34295777

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée CARGILL VENINVEST S.A R.L.. avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 136.971,

constituée le 29 février 2009 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 9 avril 2008

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre 2008 au 31 mai 2009 et en conséquence de modifier les articles 16 et le premier paragraphe de l'article 17 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} juin de chaque année et finit le dernier jour du mois de mai de l'année suivante.

Art. 17. (1^{er} paragraphe). Chaque année au 31 mai, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance"

Mesure transitoire

En application de la résolution l'associé unique décide d'introduire un exercice social raccourci commençant le 29 février 2008 et se terminant le 31 mai 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22256. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073283/206/92.

(090087179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Surcouf & Cie, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.569.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 26.05.2009 que le siège de la société à responsabilité limitée SURCOUF & CIE, s.à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.06.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009073400/15.

(090087042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

World-Wide Shares Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.009.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

- la société WORLD WIDE SHARES HOLIDING S.A, avec siège à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et dénoncé en date du 11 mai 2005

"Par jugements du 4 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés susmentionnées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2009073416/16.

(090087384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Sangati Berga International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.746.

En date du 11 juin 2009, l'Etude Sabrina MARTIN, sise à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, a mis fin, avec effet immédiat, à la convention de domiciliation conclue en date du 23 septembre 2008 avec la société SANGATI BERGA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, R.C. Luxembourg B 62746.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2009.

Sabrina MARTIN.

Référence de publication: 2009073417/10.

(090086991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

SU-Pernergy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.189.

Le siège de la société SU-PERENERGY S.A., numéro RC B 94189, avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Audit. Tax. Consulting. Financial Advisory.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000 EUR

Signature

Référence de publication: 2009073419/13.

(090087043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Phoenix Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.058.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 juin 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. M. Jean FELL, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 6 ans.
5. Mme Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 6 ans.
6. M. Claude CRAUSER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 6 ans.

7. M. Jean FELL, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

8. Le siège de la société a été transféré au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour Phoenix Holdings S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073420/27.

(090087095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Hexagon S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.789.

—
Extrait des décisions prises par conseil d'administration en date du 12 juin 2009

1. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour Hexagon S.A. SICAR

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073421/15.

(090087101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

CRC GSCF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 106.528.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009073362/5770/12.

(090086610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Kauri Holdings, Société à responsabilité limitée,

(anc. Kauri Capital 6).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.053.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009073365/239/13.

(090086709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Alitec Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.329.

—
En date du 11 juin 2009, l'Etude Sabrina MARTIN, sise à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, a mis fin, avec effet immédiat, à la convention de domiciliation conclue en date du 23 septembre 2008 avec la société ALITEC HOLDING S.A., avec siège social à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, R.C. Luxembourg B 52329.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2009.

Sabrina MARTIN.

Référence de publication: 2009073418/10.

(090086993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique en date du 26 mai 2009

L'Associé Unique a décidé de révoquer les mandats des gérants suivants avec effet immédiat:

- Ott & Co S.A., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, représentée par son représentant légal Monsieur Luc Leroi;

- Monsieur Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

- Monsieur Yves Désiront, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

- Monsieur Cédric Amblard, avec adresse professionnelle au 41, Prospekt Vernadskogo, RUS-119991 Moscou.

L'Associé Unique a décidé de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Madame Evgeniya Klimchuk, avec adresse professionnelle au 52/3, Kosmodamianskaya nab, level 9, RUS-115054 Moscou, en qualité de gérant A;

- Madame Marion Geniaux, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en qualité de gérant A;

- Monsieur Fabrice Coste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en qualité de gérant A;

- Monsieur Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, en qualité de gérant B;

- Monsieur Keith Lindsay, avec adresse professionnelle au Premyslovska 2845/43, CZ-13000 Prague, en qualité de gérant B;

- Monsieur Yves Desiront, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité de gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 juin 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009073513/31.

(090086940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Cerisiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.207.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 novembre 2008 a décidé de ne pas renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Karian S.à r.l., dont le siège social a été transféré par résolution du Conseil de Gérance du 13 juin 2008 au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104576;

Domels S.à r.l., dont le siège social a été transféré par résolution du Conseil de Gérance du 13 juin 2008 au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104715.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009073514/24.

(090087059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Immobilière du Moulin, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 2 mars 2009

L'actionnaire unique accepte la démission de:

- Monsieur Thierry Bertrand de son poste d'Administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Uwe Schuht de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour Immobilière du Moulin

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009073516/16.

(090087070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

GP Rho 2 Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 14.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.768.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 juin 2009

Il résulte desdites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers demeurant à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseurs d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour GP Rho 2 Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009073525/14.

(090087229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.054.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 29 août 2008 que:

- Vistec Semiconductor Systems Holdings S.à r.l.

A cédé, avec effet au 17 décembre 2007, les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd., une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au South George Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistrée auprès du "Registar of Companies" des Iles Caïman sous le numéro 154009, de telle sorte que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd - 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour Vistec Lithography Holdings S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009073524/20.

(090087150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Vistec Lithography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.055.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 29 août 2008 que:

- Vistec Semiconductor Systems Holdings S.à r.l.

A cédé, avec effet au 17 décembre 2007, les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd., une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au South George Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistrée auprès du "Registrar of Companies" des Iles Caïman sous le numéro 154009, de telle sorte que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd - 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour Vistec Lithography Holdings S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009073523/20.

(090087148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Villarmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 63.446.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 2 juin 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, Bart Zech, Anne Compère et Roeland Paul Pels est renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, Galina Incorporated est renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073539/14.

(090086613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Roseway Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.966.

Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 29 mai 2009

Conformément à la vente de parts sociales du 29 mai 2009, Prague Properties Holding (BVI) Limited avec son adresse à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistré auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Island sous le numéro n° 451146, a vendu 499 parts sociales détenues dans la Société à Roseway Global Limited avec adresse son à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistré auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Island sous le numéro n° 1016411.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Roseway Global Limited et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Roseway Global Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANÇOIS

Gérant

Référence de publication: 2009073529/21.

(090087353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Arelsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.127.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 octobre 2008 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Themis Audit Limited, ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC n° 300728.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2009073522/20.

(090087141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Texinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 35.444.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur
E. Patteet / J.P. Van Keymeulen
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073572/13.

(090087298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Claire's Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.878.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique en date du 3 juin 2009 que Madame Rebecca Orand, née le 24 novembre 1954 au Texas (USA), ayant son adresse professionnelle au 3 S.W. 129th Avenue, Pembroke Pines, FL, 33021, a été nommée gérant A de la Société en remplacement de Monsieur Mark Gerard Smith gérant A démissionnaire, avec effet immédiat, et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour Claire's Holdings Limited
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009073517/21.

(090087074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Moxon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 70.630.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Antonius GRAM. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

MOXON INTERNATIONAL S.A.

Ch. DE WILDE / A. GRAM

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073518/16.

(090087119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.176.150,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.600.

Il est à noter que le nom de l'associé unique à savoir Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd. a changé de dénomination sociale et se comme désormais Scottish Re Group Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009073520/17.

(090087133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 mai 2009

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 mai 2009 que:

- Me Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée a été nommé Président du Conseil d'Administration et délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2010;

- M. Alessandro Arnone, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal a été nommé Administrateur Délégué, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Trefinance S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009073528/18.

(090087307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

SB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.914.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009

- Est rayé administrateur de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 10 juin 2009.
- Est nommé administrateur M. Marco Hirth, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 10 juin 2009.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009073540/17.

(090086793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Assura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 75.395.

—
Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 565 du 08 août 2000, par modification des statuts suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 06 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2213 du 27 novembre 2006.

Il résulte du procès-verbal de la décision du gérant tenue à Esch sur Alzette en date du 31 mars 2009 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008 au 94 rue de Belvaux à L-4025 ESCH SUR ALZETTE.

Luxembourg, le 02 avril 2009.

Pour la société ASSURA S.A.R.L.

FFF Management & Trust S.A.

15, Bld. Roosevelt - B.P. 814

L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009073402/19.

(090087120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Siemens IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment des rétroactes et décisions de la société ce qui suit:

- (1) Monsieur Jacques BARBARINI, demeurant L-3337 HELLANGE, 24, rue de Mondorf, n'exerce plus les fonctions de gérant de la succursale de la société à Luxembourg;
 - (2) N'exercent plus des fonctions d'administrateur:
 - (i) Madame Kathleen WANTZ-O'ROURKE, demeurant F-75016 Paris, 118, rue de Versailles;
 - (ii) Monsieur Manfred DÖNZ, demeurant à B-1050 IXELLES, 165-4, avenue Armand Huysmans,
 - (iii) Monsieur Gunter KAPPACHER, demeurant à A-2551 ENZESFELD-LINDABRUNN, 32, Wollerngasse.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2009073552/19.

(090087395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

HM MVS Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.672.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

HM-MVS Luxco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2009073573/15.

(090087336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.240.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 109.507

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 13th, 2009

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 2, S.à r.l. having its registered office in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (the "Company"), registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 117.240

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 14th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C - 1588 of August 22nd, 2006

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create two (2) classes of shares and to convert the two hundred and fifty (250) existing shares into two hundred and fifty (250) class A shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50,-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into fifty (250) class A shares of fifty Euro (EUR 50.-) each to an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) by the creation and issuing of one hundred fifty (150) new class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of a conversion of two claims of a total amount of six million one hundred thousand euro (EUR 6,100,000.-) which the Sole Shareholder has against the Company (the "Contribution").

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of six million ninety two thousand five hundred euro (EUR 6,092,500.-) of which seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) are allocated to the share capital and the amount of six million one hundred thousand euro (EUR 6,100,000.-) are allocated to the share premium account.

The Sole Shareholder declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a statement has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Contribution so contributed are described and valued.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into fifty (250) class A shares of fifty Euro (EUR 50.-) each and one hundred fifty (150) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-), all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 2, S.à r.l. avec siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 117.240

constituée le 14 juin 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 1588 du 22 août 2006

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales et de convertir les deux cent cinquante (250) parts sociales existantes en deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune à un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante (150) nouvelles parts sociales

de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion de créances d'un montant total de six millions cent mille euros (6.100.000,- EUR) que l'Associée unique a contre la Société ("Apport").

L'Apport est acte comme représentant un apport total net d'un montant de six millions quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (6.092.500,- EUR) dont sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et le solde de six millions cent mille euros (6.100.000,- EUR) au compte prime d'émission.

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée unique déclare ensemble avec la Société qu'ils accompliront les formalités nécessaires pour transférer l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'une attestation a été établie par le gérant de la Société, sur laquelle l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune et cent cinquante (150) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 3.700,-EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19593. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073282/206/128.

(090087172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

AUVAL-LUX, Architectes Urbanistes Valentiny & Associés-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.117.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073591/10.

(090086716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Cap Vinci, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.519.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073592/10.

(090086723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

M.A.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 50.501.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073593/10.

(090086853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Chavannes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.059.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 22 mai 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

M. Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

M. Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

M. Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CHAVANNES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073542/24.

(090086883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Etilux Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 113.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 24 décembre 2008

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre, à onze heures, les actionnaires de la société ETILUX LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Oberpallen, le 24.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009073578/21.

(090087090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Alcine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.618.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073590/10.

(090086713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 mai 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073609/23.

(090087038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Holz-Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 59.092.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2008

Le 1^{er} Avril 2009, le conseil d'Administration prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Huet Albert, demeurant à B-6960 Grandmenil (Belgique), 1, Rue sous-la-Ville est renouvelé pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Deuxième Résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Huet Eric, demeurant à B-6960 Grandmenil (Belgique), 10, Route de Bomal est renouvelé pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014

Troisième Résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Huet Christian, demeurant à B-6960 Grandmenil (Belgique), 12, Route de Bomal est renouvelé pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014

Quatrième Résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Huet Georges, demeurant à B-6960 Manhay (Belgique), 12, Rue Pré pierre est renouvelé pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014

Fait à Huldange, le 1^{er} Avril 2008.

Huet Albert

Président

Référence de publication: 2009073599/25.

(090087234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Camargue Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.532.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

- Herr Georges GREDET, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CAMARGUE INVESTMENTS S.A. SPF.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Veräusserung von Finanzanlagen unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über die "Société de Gestion de Patrimoine Familial" vom 11. Mai 2007.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann auf ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) erhöht werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben, in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlungen von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die Hauptversammlung, mittels Einbeziehung von Gewinnen und Reserven.
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mit teils Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für die Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person abliegt es diese Änderung durch eine notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Max GALOWICH, Jurist, geboren in Luxemburg, am 30. Juli 1965, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
 - b) Herr Dan EPPS, Steuerberater, geboren in Echternach, am 25. Juli 1969, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
 - c) Herr Claude AREND, Senior Private Banker, geboren in Luxemburg, am 21. Mai 1963, wohnhaft in L-5713 Aspelt, 12, Waasserkirten.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:
Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.
- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
- 5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.
- 6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 juin 2009. Relation: ECH/2009/737. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 11. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009073296/201/191.

(090087068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

WIM-LUX Industriemontage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 126.970.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIM-LUX Industriemontage

p.o. Fiduciaire Eisleck Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009073595/12.

(090087052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

L'an deux mil neuf, le neuf juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé/gérant

Monsieur Bas SCHAGEN, animateur radio et télé, demeurant actuellement à L-7433 Grevenknapp, Maison 14B ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Steinsel en date du 8 juin 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "IDDI FIX S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 41.764,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 25 du 20 janvier 1993, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 24 octobre 2003.

Lequel associé unique a requis le notaire de dresser acte de la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social vers L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, et en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800.- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22285. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073277/206/42.

(090087181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Shambala Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.164.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shambala Sàrl

p.o. Fiduciaire Eisleck Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009073594/12.

(090087047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

EcoDesign, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.114.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EcoDesign

p.o. Fiduciaire Eisleck Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009073596/12.

(090087056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Mold Vin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.517.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le huit juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michal WITTMAN, dirigeant de sociétés, né à Sokolov, (Rép. Tchèque) le 4 février 1950, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2.- Madame Françoise DELEUZE, dirigeante de sociétés, née à Charleroi, le 26 juillet 1950, demeurant à B-6001 Marcinelle, 302, rue des Closières, et

3.- MOLD VIN CZ s.r.o., une société à responsabilité limitée, gouvernée par les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à Nazatorce 12, 16000 Prague, inscrite au Registre des Commerce Tchèque sous le numéro 277 05 862, tous deux ici représentés en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes,

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

A. - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MOLD VIN LUX S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s). Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, le négoce en gros et en détail de tous produits et en particulier le commerce de vins et spiritueux et les produits connexes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans les cas visés aux alinéas 1 et 2 du présent article, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. L'exercice des droits afférant aux parts sociales est suspendu tant que les copropriétaires indivis desdites parts n'auront pas nommé une personne pour les représenter auprès de la Société.

C. Gérance

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s).

Les associés ou le cas échéant l'associé unique peuvent nommer un ou plusieurs autres gérants, qui n'a/ont pas besoin d'être associé(s), et fixent la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou l'associé unique selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas d'empêchement temporaire du/des gérant(s), les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou les associés.

Art. 8. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 9. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année

Art. 13. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. La faillite, le décès, l'incapacité ou la déconfiture d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 15. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Disposition générale

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Madame Françoise DELEUZE, prénommée, cinquante parts	50
2.- Monsieur Michal WITTMAN, prénommé, vingt-cinq parts	25
3.- MOLD VIN CZ s.r.o., prénommée, vingt-cinq parts	25
TOTAL cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Françoise DELEUZE, prénommée, laquelle aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. WITTMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22278. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073305/206/124.

(090086914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

SE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 8, rue Joseph Tockert.

R.C.S. Luxembourg B 117.010.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SE GROUP S.A." une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2620 Luxembourg, 8, rue Joseph Tockert inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 117010 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1537, du 11 août 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Changement de l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 4 des statuts.

2.- Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer tout commerce de matériel et d'équipement relatifs à l'imprimerie, l'édition, la création, l'archivage, le traitement, la reproduction de l'information et de la publication sous toutes ses formes, l'achat, la vente et l'installation de systèmes éditoriaux informatisés ainsi que le louage de services dans le cadre des activités susmentionnées.

Elle peut encore accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer et s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés et associations ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés de capitaux au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces participations y compris par l'acquisition d'actifs mobiliers et immobiliers et leur mise en valeur par location aux sociétés dans lesquelles elle participe.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social."

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DOS SANTOS, A. LAUER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22252. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073291/206/68.

(090087163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.